

Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 28 mars 2023

Le 28 mars 2023, 82 élus du Grand-Figeac se sont réunis en séance plénière, à SAINT-CHELS.

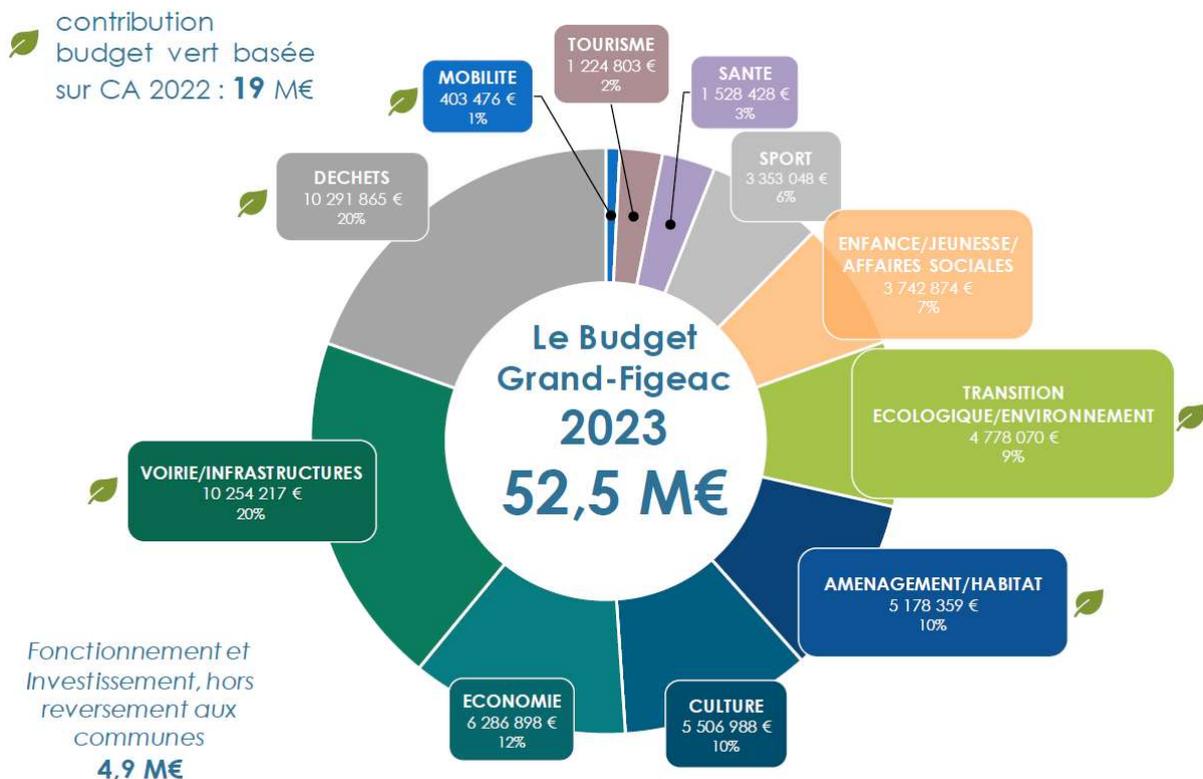
Un budget à la hauteur des ambitions du territoire mais impacté par le coût du traitement des déchets

Le 28 mars 2023, le Conseil Communautaire a adopté son budget primitif 2023 en le dotant de 57,4 Millions d'euros, dont 52,5 Millions d'euros directement consacrés à l'action de la Communauté de Communes sur les compétences du quotidien.

Plus que jamais, un budget permettant de maintenir l'attractivité et l'équipement du territoire

Les **choix financiers opérés en 2022 ont permis de réussir à contenir les hausses liées à l'inflation tout en maîtrisant le budget communautaire et sa capacité d'investissement : plus de 10M€ d'investissements ont été réalisés en 2022** et le plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 sera poursuivi pour équiper le territoire en faveur de la santé, de la petite enfance, des équipements sportifs, des infrastructures de voirie notamment.

Après avoir adopté de nouveaux taux de foncier bâti en 2022, le Président a confirmé son engagement à ne pas augmenter les taux jusqu'à la fin du mandat, à l'exception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Signes concrets d'un projet ambitieux et répondant aux besoins des habitants du territoire, **la santé et la transition écologique occupent une place importante aux côtés des compétences obligatoires de la Communauté de Communes telles que la voirie, l'aménagement et la collecte des déchets.**

La santé, le Grand-Figeac en tête de pont

En l'absence de réponses et solutions concrètes de l'Etat face à un système de santé à bout de souffle, le Grand-Figeac poursuit depuis 2017 et son premier Contrat Local de Santé, une politique offensive pour maintenir l'offre de soin sur le territoire. **Avec plus de 1,5 millions d'euros consacrés en 2023, le Grand-Figeac :**

- **Poursuivra le développement du centre de santé intercommunal** qui passera à 8 médecins et pourra recruter 2 professionnels de santé supplémentaires dont un(e) infirmier(e) en pratique avancée en 2023. Ce sont plus de 850 000 € qui sont aujourd'hui consacrés au fonctionnement du centre de santé,
- **Soutiendra le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles** à Capdenac-Gare et Latronquière, pour plus de 550 000 €,
- **Renforcera l'animation de son Contrat Local de santé** et notamment son axe santé mentale.

La transition écologique et la réduction des consommations d'énergie au cœur du projet de budget vert

Avec **plus de 4,7 millions d'euros consacrés** à la prévention des inondations, au Plan Climat Air Energie, à l'assainissement, à la protection incendie et à la rénovation des logements et bâtiments communautaires, le Grand-Figeac contribue **à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique.**

Du côté du **soutien aux ménages**, ce sont les **aides à la rénovation énergétique des logements**, à travers le programme d'intérêt général et les opérations programmées d'amélioration de l'habitat « Habiter le Grand-Figeac » qui constituent les principales aides individuelles.

Le **Budget 2023 marquera également l'engagement dans la démarche « budget vert »** qui consistera à analyser et qualifier la majeure partie des dépenses et recettes en fonction de leur impact environnemental et climatique. Dès le compte administratif qui sera présenté en **juin 2023, ce sont près de 19 millions d'euros du budget dont l'impact sera qualifié favorable, neutre ou défavorable**, afin de piloter ensuite les actions sur les prochaines années.

La réduction des déchets, une urgence pour tous

L'application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes poursuit sa trajectoire. Associée à l'inflation, cette augmentation des coûts de traitement des déchets ménagers passera, à volume constant, de 3,642 M € en 2021 à plus de 6 M € en 2025. Etant donné les volumes collectés et leur stabilité il sera nécessaire pour tous de supporter ce coût par une augmentation de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). A terme, seul un effort important de tous nos concitoyens permettra de faire baisser ce coût, tant économique qu'écologique : **il faudrait en effet baisser chaque année de plus de 1 000 tonnes les déchets collectés** (sur 8 500 tonnes de déchet, hors recyclables) pour ne pas à avoir à augmenter la TEOM. Cela nécessiterait de passer de 188 kg/habitant produits aujourd'hui à 106 kg/habitant.

En 2023, le montant du budget annexe de collecte et traitement des ordures ménagères du Grand-Figeac s'élèvera à plus de 10 millions d'euros.